



## Procédé de positionnement

L'auto-école a mis en place une procédure de positionnement à l'entrée de formation lorsqu'il s'agit d'une demande de formation dans le cadre d'un projet professionnel. Cette procédure permet de recueillir les besoins, les attentes et les objectifs de chaque apprenant. Le positionnement est réalisé avant le début de la formation.

Plus précisément, cela permet d'identifier le projet professionnel de l'apprenant et de ses besoins en matière de mobilité, de vérifier que le permis de conduire envisagé correspond bien à son projet professionnel, d'identifier les éventuels prérequis ou contraintes pouvant avoir une incidence sur le parcours de formation, d'évaluer les connaissances et compétences initiales de l'apprenant, déterminer les éventuels écarts entre le niveau initial et les objectifs de la formation, adapter les modalités, la durée de l'accompagnement lorsque cela est nécessaire.

Lors de l'entretien initial, l'apprenant rencontre un professionnel de l'auto-école qui recueille les informations permettant de comprendre le projet de l'apprenant. Les échanges concernent la situation actuelle de l'apprenant, le métier exercé, le secteur professionnel recherché, la nécessité du permis de conduire pour accéder à l'emploi envisagé, la catégorie de permis nécessaire au projet, l'utilisation professionnelle prévue du véhicule, des contraintes éventuelles liées aux horaires, aux déplacements, au lieu de travail, les chances à laquelle le permis est nécessaire, une éventuelle expérience antérieure de la conduite, une éventuelle formation déjà suivie dans une autre auto-école et les attentes et les objectifs personnels de l'apprenant.

Ainsi, l'auto-école s'assure d'un lien entre le projet professionnel, le besoin de mobilité, la catégorie de permis et le parcours de formation envisagé. Cette démarche permet de s'assurer que la prestation proposée répond aux objectifs professionnels et aux besoins de mobilité de l'apprenant. En complément de ces échanges, une évaluation de départ est réalisée afin d'identifier le niveau de départ de l'apprenant.

A l'issue, l'auto-école définit avec l'apprenant les modalités de formation les plus adaptées à sa situation. Ce qui comprend le rythme des séances, la fréquence des cours, les modalités pédagogiques, le volume prévisionnel de formation, l'accompagnement individualisé, les besoins spécifiques liés aux projets professionnels et la préparation progressive à l'examen.